

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 98-0459/PR/FP portant approbation des comptes financiers de la Caisse Nationale de Retraites pour les exercices 1995-1996.

n° 98-0459/PR/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RÉ-
FORMES ADMINISTRATIVES

Date de publication
13 août 1998

Numéro JO
n° 15 du 15/08/1998

Date du numéro
15 août 1998

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Vla constitution du 15 septembre 1992

Vla loi n°3/AN/92/2ème L du 28 octobre 1992 portant réorganisation de la Caisse Nationale de Retraites

Vla loi n°147/AN/91/2eme Ldu 10 août 1991 portant réorganisation financière des Établissements Publics

Vla délibération n°97-001/CNR du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Retraites

Sur proposition du Ministre de la Fonction Publique et des Reformes Administratives

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 14 avril 1998 ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Sont approuvés les comptes financiers de la Caisse Nationale de Retraites pour les exercices 1995 et 1996 arrêté par le Conseil d'Administration comme suit

– Excédent des recettes en 1995 = 47 107 787 FD – Excédent des recettes en 1996 = 199 056 742 FD

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

